

De : [Geneviève Plourde](#)
A : [Elizabeth Arpin](#)
Objet : TR: Conditions liées au contrat d'engagement concernant les nouvelles IPS
Date : 21 novembre 2022 08:33:32
Pièces jointes : [image001.gif](#)
[image004.png](#)
[image002.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour Elizabeth,

Voici le courriel en lien avec la demande DAI de ce matin

Bon début de semaine!

Geneviève Plourde

Adjointe administrative
Direction nationale des soins et services infirmiers

Édifice Catherine De Longpré
1075 chemin Sainte-Foy, 7e étage,
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 581 814-9100, poste 62507
Courriel : [REDACTED]

Direction générale des affaires universitaires, médicales,
infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)
Ministère de la Santé et de Services sociaux

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. [Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.](#)

De : Geneviève Plourde <[REDACTED]> **De la part de** Elizabeth Arpin
Envoyé : 5 octobre 2022 11:42
À : Alain Biron (CUSM) <[REDACTED]> Anie Brisebois (ICM) <Anie.Brisebois@icm-mhi.org>; Audrey Bouchard (PINEL) <[REDACTED]> Beverley-Tracey John (COMTL) <[REDACTED]> Brigitte Fraser (CISSSBSL DSI) <[REDACTED]> Brigitte Martel (CHU) <[REDACTED]> Caroline Vaillancourt (CRSSSBJ DSI) <[REDACTED]> Chantal Boucher (CISSSMC16) <[REDACTED]> Chantal Careau (CCSMTL DSI) <[REDACTED]> Dominic Pelland (CSTU) <[REDACTED]> Éline Cardinal (CISSSLAV) <[REDACTED]> Élise Leclair (MCQ) <[REDACTED]> Eric Charbonneau (CIUSSS NIM) <[REDACTED]> Évelyne Grenier-Ouimette (CISSSAT) <[REDACTED]> Isabelle Boulianne (CIUSSS SLSJ) <[REDACTED]> Johanne Méthot (cisssgaspesie) <[REDACTED]> Judith Arseneault <[REDACTED]> Liliane Bernier (CISSSCA DSI) <[REDACTED]>

< [REDACTED] Lina Spagnuolo (CIUSSS EMTL)
< [REDACTED] Lucie Tremblay (CCOMTL PDGA)
< [REDACTED] Manon Rancourt (CSI)
< [REDACTED] Marie-Eve Cloutier (CISSSO) <Marie-
[REDACTED] Marie-Josée Proulx (CISSSME16) <marie-
josee.[REDACTED] Nancy Shecapio Blacksmith
< [REDACTED] Nathalie Thibault
< [REDACTED] Pascale Perreault (CISSSLAN)
< [REDACTED] Patricia Bourgault (CIUSSSE-CHUS)
< [REDACTED] Renée Descôteaux (CHUM)
< [REDACTED] Sandra Racine (CIUSSSCN)
< [REDACTED] Sébastien Gaudreault (09 CISSS)
< [REDACTED] Steve Desjardins (CISSSLAU)
< [REDACTED] Valérie Pelletier (HSJ) < [REDACTED]
[REDACTED] 'Irene Marie Sarasua, Ms' < [REDACTED]
< [REDACTED] < [REDACTED] < [REDACTED]
< [REDACTED] Bruno Pilote < [REDACTED]
Didier Mailhot-Bisson < [REDACTED] Arianne Poirier (CISSSMC16)
< [REDACTED] < [REDACTED]
< [REDACTED] Maltais Nathalie < [REDACTED] Boucher Danielle
< [REDACTED] < [REDACTED] Liette St-Pierre <liette.st-
pierre@uqtr.ca>; [REDACTED] < [REDACTED] Eric St-Onge (CISSSMO16)
< [REDACTED] frederic legendre < [REDACTED]
Cc : Maud Carrier < [REDACTED] Geneviève Plourde
< [REDACTED]

Objet : Conditions liées au contrat d'engagement concernant les nouvelles IPS

Bonjour,

Cette communication a pour objectif de clarifier la situation des infirmières s'engageant dans un programme de formation IPS, mais qui ont signé un contrat d'engagement de travail à temps complet avec leur établissement en échange de la prime de rétention 15 000 \$ (mesure incitative du MSSS implantée en 2021). Actuellement, plusieurs de ces nouvelles étudiantes IPS ne pourront pas honorer en totalité les conditions liées au contrat d'engagement, notamment le terme du travail à temps complet, en raison du début de leurs études universitaires au programme IPS.

C'est dans ce contexte qu'une entente a été réalisée avec le CPNSSS dernièrement. Cette entente permet aux nouvelles étudiantes inscrites dans un programme de formation IPS de :

- Débuter leurs études en mettant fin prématurément à leur contrat d'engagement à temps complet avec leur employeur ;
- De recevoir la balance de la prime de 15 000 \$ **au prorata** des heures travaillées depuis la date de signature du contrat sans autre pénalité lors d'une demande d'un congé pour études dans un programme IPS et sous preuve d'inscription au programme IPS ;
- D'effectuer, si elle le désire, une demande de bourses IPS au MSSS selon les conditions en vigueur.

Il est important de noter que cette entente cible uniquement les **étudiantes des programmes**

IPS.

Une correspondance du CPNSSS a été ou sera sous peu acheminée aux Directeurs des ressources humaines des établissements pour la mise en place de cette entente.

Merci de votre collaboration,

Geneviève Plourde **Adjointe administrative pour**

Elizabeth Arpin, inf. MSc.

Directrice nationale des soins et services infirmiers

Direction générale adjointe des services hospitaliers, du médicament et de la pertinence clinique

Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques

MSSSwsig



Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

